



Fondation Scelles







Connaître, Comprendre, Combattre
l'Exploitation Sexuelle

Extrait du livre :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

ISRAEL

	POPULATION 8,3 millions		PIB PAR HABITANT 40 270,3 USD
	REGIME POLITIQUE Régime parlementaire		INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN 19 ^e rang sur 187 pays
	INDICE D'INEGALITE DE GENRE 20 ^e rang sur 147 pays		INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 32 ^e rang sur 180 pays

Malgré la répression gouvernementale opérée depuis quelques années, la prostitution continue de prospérer. Tel Aviv demeure un haut lieu de la prostitution en Israël. En 2015, environ 300 établissements de prostitution étaient déjà recensés dans la ville (*The Jerusalem Post*, 20 septembre 2015). En 2017, 62 % des *discreet apartments* (appartements servant de lieu de rendez-vous entre la personne prostituée et les clients) et 48 % des salons de massages du pays y étaient localisés (*Exodus Cry*, 4 octobre 2017).

L'un des moyens les plus utilisés par la prostitution organisée est le recours aux « spas » (bordels déguisés en salons de massage). Faciles à trouver sur Internet ou sur simple appel téléphonique, ils offrent aux clients la possibilité de « choisir » parmi un nombre important de femmes de nationalités différentes. Ils paient 200 shekels (ILS) (47 EUR) pour un massage, mais peuvent négocier d'autres « prestations » contre un pourboire supplémentaire. Le règlement initial est, en

théorie, partagé entre le gérant de l'établissement et la personne prostituée. Le pourboire doit revenir entièrement à cette dernière. Il est demandé aux clients d'apporter les préservatifs dont les femmes se débarrasseront ensuite hors de l'établissement au cas où il y aurait un contrôle de police. Un *statu quo* avec la police semble primer tant qu'il n'y a pas de « débordements ».

Les personnes prostituées sont en majorité des femmes migrantes de l'ex-Union soviétique (*Haaretz*, 7 juin 2017). La prostitution masculine est essentiellement homosexuelle.

De récents rapports d'ONG ont révélé que de jeunes Palestiniens LGBTI en situation de vulnérabilité sont des proies faciles pour le trafic sexuel en raison de la précarité de leur statut et des restrictions dans l'accès à l'emploi (US Department of State, juin 2018). Un silence assourdissant entoure l'exploitation sexuelle des enfants. Phénomène caché, omerta, la prostitution

des mineurs est belle et bien une triste réalité de l'État hébreux malgré le peu de signalements. Elle a déjà été mentionnée dans différents lieux comme les *strips-clubs*, les spas, la rue, dans des fêtes et sur Internet. Selon une équipe interministérielle spécialisée, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution en Israël se situe entre 12 et 14 ans (*ECPAT International*, 26 juin 2017).

En 2016, une étude menée à la demande du ministère des Affaires sociales a estimé qu'il y aurait entre 11 420 et 12 730 personnes prostituées en Israël, dont 95 % de femmes et 5 % d'hommes. Environ 11 % des femmes sont des mineures et 62 % sont mères (*The Times of Israel*, 2 mai 2016). Cette étude n'inclut pas forcément les victimes du trafic, qui sont plus difficiles à repérer.

Par ailleurs, *ELEM – Youth in Distress*, une ONG israélienne dont l'objectif est d'apporter une assistance aux jeunes en situation de détresse, constate que, sur les 423 jeunes en situation de prostitution ayant reçu une assistance en 2017, la majeure partie étaient des jeunes filles (100 % dans le centre *Alma*), mais la proportion de garçons atteint 30 % dans la ville de Haïfa. Parmi eux, la majorité a entre 18 et 26 ans, sauf au centre *Alma* où 51 % avaient entre 14 et 18 ans. On observe une majorité de personnes d'origine israélienne ou arabe à Haïfa, avec d'importantes proportions de personnes immigrées dans certains centres (Eilat : 30 % femmes russes ; Alma : 25 % de femmes russes et 27 % de femmes éthiopiennes) (*ELEM*, 2018).

Malgré l'illégalité et la répression, l'activité des maisons closes prospère. Environ 510 millions de ILS (environ 121 millions d'EUR) seraient ainsi générés chaque année dans les *discreet apartments*, ce qui représenterait 43 % de la somme annuelle totale (1,2 milliard de ILS/285 millions d'EUR en 2016) générée par la

prostitution. Les services d'escort ont récolté 220 millions de ILS (plus de 52 millions d'EUR) et les salons de massages avec des services sexuels 190 millions de ILS (plus de 45 millions d'EUR) (*The Times of Israel*, 2 mai 2016). L'immense majorité de l'argent généré par la prostitution provient donc bien de moyens clandestins et illégaux de la pratiquer.

Gentrification de Tel Aviv

La gentrification, décidée au cours des années 2010, de certains quartiers de Tel Aviv a eu comme conséquence, plus ou moins volontaire, d'éloigner la prostitution illégale (*Haaretz*, 2 octobre 2017). Les projets d'urbanisation ont renforcé la présence policière dans ces quartiers généralement envahis par des activités prostitutionnelles. Un nouveau commissariat de police, construit près d'un parc où la prostitution prospérait et réhabilité en aire de jeux pour enfants, témoigne des efforts de mutation du quartier (*Haaretz*, 2 octobre 2017). Il semblerait que les objectifs d'élimination de la prostitution et des différents trafics aient été atteints, avec la fermeture de nombreux lieux de prostitution et des arrestations. Cependant, il ne s'agit pas d'une solution à long terme pour la ville. Les activités illégales se sont d'ores et déjà déplacées vers d'autres quartiers populaires.

Acteur proactif de la lutte contre la traite

D'après le rapport 2018 du Département d'État américain sur la traite des êtres humains, Israël est classé en catégorie 1 (*Tier 1*) depuis 2012 car le pays est considéré comme un acteur performant dans la lutte contre la traite des êtres humains (US Department of State, juin 2018).

Ce classement s'appuie sur différents critères tels que les efforts consacrés dans

les enquêtes sur la traite, les condamnations ou les mesures de prévention et de protection des victimes. L'engagement d'Israël dans la lutte contre la traite des êtres humains lui a permis d'entrer dans la première catégorie, mais ce constat est à nuancer dans la pratique. En effet, si les efforts engagés par le pays sont indiscutables (arsenal législatif important, lutte active contre les trafiquants, formation du personnel concerné, identification des victimes, assistance complète), ils sont à mettre en regard de points plus discutables (inadéquation entre la loi et les peines appliquées, faible nombre de poursuites par rapport au nombre d'investigations, maintien des migrants africains dans une situation de vulnérabilité profitable aux trafiquants).

231 enquêtes pour trafic sexuel ont été engagées en 2017 (279 en 2016) et 10 trafiquants ont été poursuivis devant les tribunaux (3 en 2016). Cependant, seules 3 personnes ont été condamnées (16 en 2016) (US Department of State, juin 2018). Les peines dépassent rarement sept ans de prison et la plupart des trafiquants reçoivent des peines de prison avec sursis, des amendes ou des travaux d'intérêt général (US Department of State, juin 2017). La dichotomie entre la faiblesse des peines mises en œuvre et les peines préconisées dans la loi de 2006 sur la traite (16 ans de prison pour la traite d'un adulte et 20 ans si la traite implique des mineurs) est frappante et illustre le faible engagement d'une partie du personnel judiciaire dans la lutte contre la traite des êtres humains. Pourtant des formations spécialisées sont dispensées aux forces de l'ordre, au personnel diplomatique et judiciaire.

De nombreux efforts sont effectués dans l'identification et l'aide aux victimes de trafic, mais ils sont limités en ce qui concerne les migrants africains, qui

subissent souvent des détentions arbitraires en raison de la violation de la loi sur l'immigration. Il en est de même pour certaines victimes identifiées. Une partie des migrants illégaux ont, cependant, accès à des foyers spécialisés ainsi que des aides spécifiques lorsqu'ils ont été identifiés comme victimes (US Department of State, juin 2018).

Migration et prostitution

La politique d'immigration du pays s'est durcie depuis 2013. En raison de cette attitude envers les immigrants et des réticences à accorder des statuts de réfugiés, de nombreux migrants dans la précarité se tournent vers la prostitution. Ce constat est d'autant plus inquiétant que 40 000 réfugiés d'Afrique subsaharienne se trouveraient dans le pays et seraient touchés par des mesures répressives (HRW, 2018).

En 2013, la *Prevention of infiltration Law*, originellement créée à l'encontre des ressortissants palestiniens qui entreraient dans le pays avec des objectifs belliqueux, a été amendée pour permettre de détenir, sans jugement, pour une durée d'un an, puis de renvoyer dans leur pays, les immigrants venant d'Afrique (Ynetnews, 24 novembre 2013). La dureté de cette attitude est mise en évidence par les chiffres : 99,9 % des demandes d'asile par des migrants africains, principalement d'Érythrée et du Soudan seraient rejetées (HRW, 2016). Ainsi, de nombreuses femmes, notamment des Érythréennes, tombent dans l'engrenage du système prostitutionnel.

Selon certaines données transmises au Sous-comité *Combating Trafficking in Women and Prostitution* de la Knesset, environ 360 Érythréennes étaient engagées dans la prostitution début 2018, soit 160 de plus que l'année précédente (Haaretz, 9 mars 2018). En outre, il est important de noter

que le recueil des données concernant ces personnes est extrêmement difficile compte tenu de leur situation irrégulière. Les personnes venant d'Érythrée représentant 72 % des migrants en situation irrégulière dans le pays, les victimes de trafic doivent être en réalité bien plus nombreuses (US Department of State, juin 2018). Des chiffres certainement supérieurs aux 3 000 victimes estimées par le ministère de la Justice (*Haaretz*, 9 mars 2018).

La fermeture de la frontière avec l'Égypte a entraîné une baisse importante du nombre de personnes migrantes arrivant dans le pays (de 17 000 en 2011 à aucune personne en 2017). De ce fait, ces personnes migrantes se retrouvent dans une situation précaire dans le désert du Sinaï. Un nombre important est alors enlevé par des réseaux d'exploitation sexuelle et amené en Israël. Ce problème va probablement s'accroître car la Knesset a approuvé un plan de fermeture du camp de Holot en décembre 2017, qui servait à la détention des migrants illégaux dans l'attente de leur expulsion ou leur transfert dans des pays tiers. Cette fermeture ne laisse guère de doutes sur le fait que nombre de ses occupants viendront grossir le nombre de victimes dans les réseaux de trafics à des fins d'exploitation sexuelle (US Department of State, juin 2018).

Plus de 6 % des mineurs en Israël n'ont pas la nationalité israélienne. Les enfants des personnes migrantes et des demandeurs d'asile sont très vulnérables aux réseaux d'exploitation sexuelle, ainsi que les enfants des groupes bédouins, arabes et palestiniens (*ECPAT International*, 26 juin 2017). En effet, ces populations subissent une marginalisation qui contribue à des situations de précarité et de vulnérabilité (HRW, janvier 2018).

Tourisme sexuel

Le développement touristique du pays s'est accompagné du développement du tourisme sexuel, avec par exemple des activités de racolage dans les hôtels et les auberges. Le tourisme sexuel en Israël prend plusieurs formes. D'un côté, des touristes viennent profiter d'une « variété d'expériences sexuelles » offertes et, d'un autre côté, des trafiquants font entrer des femmes dans le pays avec des visas touristiques pour alimenter les réseaux de prostitution organisée (*Haaretz*, 7 juin 2017).

Une offre variée et simple d'accès semble répondre à une importante demande de voyageurs en quête de sexe tarifé. À moins que cela soit l'inverse. De nombreux hôtels louent des chambres réservées à la prostitution à des clients via des sites Internet parallèles. En 2016, un couple a été condamné pour traite des êtres humains, proxénétisme et blanchiment d'argent. Pendant 6 ans, ils ont utilisé, entre autres, des chambres d'hôtel à Jérusalem. Leurs victimes entraient dans le pays avec des visas touristiques et étaient emmenées de l'aéroport aux chambres d'hôtel où elles étaient contraintes de se prostituer (*Haaretz*, 18 septembre 2017).

Ce *modus operandi* est largement utilisé par les trafiquants car il y a de nombreux pays pour lesquels un visa n'est pas nécessaire pour entrer en Israël. C'est le cas, notamment, des pays de l'ex-Union soviétique, dont les citoyens constituent environ 52 % de la population prostituée en Israël (*Haaretz*, 7 juin 2017).

En juin 2018, le chef du contrôle des frontières a fait une intervention sur cette question à la Knesset, devant le Sous-comité *Combating Trafficking in Women and Prostitution*. Il a déclaré que 72

femmes d'Ukraine et de Géorgie avaient été arrêtées depuis le début de l'année alors qu'elles tentaient d'entrer dans le pays à des fins de prostitution (*Haaretz*, 7 juin 2017). Compte tenu de l'ampleur de ce phénomène, les moyens alloués à la police pour lutter efficacement sont clairement insuffisants.

Adoption du Nordic Model

La prostitution est légale en Israël depuis 1949 avec le *Prostitution and Abomination Act*. Par contre, toutes les formes d'exploitation de la prostitution telles que le proxénétisme ou la tenue d'une maison close sont illégales (*Kehila News Israel*, 25 août 2015). Les activités dans des bordels et des spas se pratiquent néanmoins dans la discrétion et l'illégalité.

Le 31 décembre 2018, le plénum de la Knesset a adopté un projet de loi, présenté par Ayel et Shaked, ministre de la Justice, qui incrimine le recours à la prostitution. Il sera accompagné d'un programme d'aide et de soutien aux personnes prostituées pour quitter la prostitution.

Ce projet de loi, présenté à titre d'ordonnance temporaire de cinq ans, entrera en vigueur dans 18 mois, afin de donner aux forces de l'ordre amplement le temps de se préparer à sa mise en œuvre et d'élargir les programmes de réadaptation des personnes prostituées (*Alliance*, 1^{er} janvier 2019).

Selon la nouvelle loi, l'infraction pénale sera principalement considérée comme une infraction administrative passible d'une amende de 2 000 NIS (474 EUR). Une récidive dans un délai de trois ans est passible d'une amende de 4 000 NIS (949 EUR). Toutefois, dans les cas pertinents, l'accusation peut déposer un acte d'accusation pour une infraction pénale, qui est passible d'une peine maximale de 75 300 NIS (17 869 EUR). Le ministre de la

Justice peut préconiser une alternative au paiement de l'amende, comme par exemple assister à un atelier afin de sensibiliser le public au préjudice causé aux personnes prises au piège du cycle de prostitution et l'éduquer à ce sujet afin d'éviter une récidive (*Alliance*, 1^{er} janvier 2019).

Le gouvernement a poursuivi son assistance aux victimes de trafic sous différentes formes. Le fonds de compensation créé pour redistribuer les sommes saisies aux trafiquants a alloué 887 000 ILS (210 485 EUR) aux victimes en 2017. Le ministère de la Justice a reçu 202 demandes d'aide judiciaire par des victimes de trafic la même année et a délivré 129 visas. Le gouvernement gère également des abris à destination des victimes, comprenant des services de réinsertion (formation à l'emploi, soutien psychosocial, traitements médicaux, cours de langue et assistance légale) pour une période d'un an. Ces abris ont accueilli 98 victimes en 2017. Un centre de jour offre les mêmes services où 350 personnes se sont rendues en 2017 (US Department of State, juin 2018).

Situation sanitaire des personnes prostituées

L'addiction aux drogues et à l'alcool est un problème récurrent chez les personnes prostituées en Israël. C'est une fois dans la prostitution que ces addictions peuvent se développer. Les personnes en situation de prostitution sont touchées par de nombreux problèmes médicaux (problèmes gynécologiques, problèmes dentaires ou syndromes de stress post-traumatique...) (*The Conversation*, 27 octobre 2016).

Parmi les jeunes en situation de prostitution qu'aide l'ONG *Elem*, une très forte proportion a des problèmes d'alcool (89 %) ou de drogue (81 %). 97 % ont également des comportements sexuels à

risque et 94 % sont victimes de violences sexuelles. De plus, une part non négligeable (18 %) souffre de malnutrition, jusqu'à 40 % au centre *Alma* (ELEM, 2016).

Internet et la prostitution

Selon Reut Guy qui travaille pour *Elem*, les réseaux sociaux et certaines applications de portables ont ouvert de nouvelles opportunités aux hommes qui recherchent des personnes prostituées en Israël (*Haaretz*, 3 juillet 2017). Par ailleurs, des plages de messages anonymes permettent aux clients d'échanger sur la manière de trouver des types particuliers de femmes ou de services. *Tinder* est aujourd'hui l'outil le plus utilisé pour la recherche de personnes prostituées en Israël. La prédisposition de l'application à encourager une culture d'une « rencontre sans lendemain » fait d'elle un terrain fertile pour la recherche et la vente d'actes sexuels. D'après Idit Harel-Shemesh, directeur de l'ONG *Mitos-The Day After Prostitution*, les femmes engagées dans ce type de relations via *Tinder* considèrent qu'elles ont dupé certains hommes en proposant des actes sexuels payés, par exemple, par un nouveau vêtement à la mode et des billets de concert. Elles ne voient pas que le pouvoir n'est pas de leur côté dans cette relation (*Haaretz*, 3 juillet 2017).

La prostitution sur Internet opère sans réglementation. Le Sous-comité *Combating Trafficking in Women and Prostitution* s'est réuni en 2017 pour discuter du problème. Lors de cette réunion, un manque d'informations du rôle des applications dans la sollicitation pour la prostitution et la perpétuation du trafic a été mis en évidence (*Haaretz*, 3 juillet 2017).

En conclusion, Israël a entrepris un important travail d'enquête sur les spas et maisons closes qui subsistent dans le pays, notamment à Tel Aviv. Cependant, certains

domaines de l'application de la loi sont dangereusement sous-équipés en personnel. Par exemple, un seul officier de police dispose de la compétence pour accorder le statut de victime du trafic alors que le pays dispose de l'immunité pour protéger les victimes de la traite des violations commises dans le cadre de l'immigration (US Department of State, juin 2018). En conséquence, seules 47 victimes ont été identifiées en 2017. Israël doit absolument élargir les compétences des policiers, notamment pour aider à traiter la situation des victimes amenées à des fins de prostitution avec un visa touristique. Il est un fait que le système actuel dispose de très peu d'outils pour les identifier. De plus, le renforcement des condamnations est indispensable pour que les peines deviennent dissuasives.

Les efforts pour lutter contre le mariage des mineurs devraient être également renforcés. Des actions de sensibilisation pourraient être menées auprès des communautés religieuses (rabbins ou cheiks) car environ 4 000 mineurs sont mariés chaque année.

D'autre part, bien que les peines de prison maximales pour les clients de la prostitution des mineurs soient passées de trois à cinq ans, elles devraient être égales aux peines encourues en cas de violences sexuelles ou de viol sur un enfant de moins de 16 ans (*ECPAT International*, 26 juin 2017). Le Sous-comité *Combating Trafficking in Women and Prostitution* devrait créer une force d'intervention spécialisée sur la prostitution et la traite. *Tinder* et d'autres réseaux sociaux sont très utilisés par les trafiquants qui ont appris à en tirer le meilleur profit.

Sources

- Almog S., « Israel, Where Prostitution Is Legal, Debates Criminalising the Men Who Pay for Sex », *The Conversation*, 27 octobre 2016.
- Bar On D., « Tinder in Israel has become a thriving arena for prostitution », *Haaretz*, 3 juillet 2017.
- Douillet J., « Israël interdit le commerce du sexe et soutient la réadaptation des prostituées », *Alliance*, 1^{er} janvier 2019.
- ECPAT International, *Submission for the Universal Periodic Review of the human rights situation in Israel to the Human Rights Council, 29^e Session* (janvier 2018), UPR third cycle 2017-2021, 26 juin 2017.
- Efraim O., « State ratifies amendment to Prevention of Infiltration Law », *Ynetnews*, 24 novembre 2013.
- Elem – Youth in Distress, *Annual Report 2015*, 2016.
- Elem – Youth in Distress, *Annual Report 2017*, 2018.
- Faulkner K., « Combating Prostitution in Israel: Jerusalem Institute of Justice », *Kehila News Israel*, 25 août 2015.
- Frantzman S.J., « The face of Israeli prostitution », *The Jerusalem Post*, 20 septembre 2015.
- Human Rights Watch (HRW), *Israel and Palestine, Country Summary*, janvier 2018.
- Human Rights Watch (HRW), *World Report 2016, events of 2015*, 2016.
- Human Rights Watch (HRW), *World Report 2018, events of 2017*, 2018.
- Lee V., « Empty streets and locked doors: Prostitution is disappearing from Tel Aviv's underbelly », *Haaretz*, 2 octobre 2017.
- Lee V., « How Israel's tourism industry enables prostitution and human trafficking », *Haaretz*, 18 septembre 2017.
- Lis J., « More female Eritrean asylum seekers working in prostitution in Israel », *Haaretz*, 9 mars 2018.
- Mickelwait L., « City in focus: Tel Aviv, Israel », *Exodus Cry*, 4 octobre 2017.
- Newman M., « In anti-prostitution battle, Israel takes a trick out of Europe's book », *The Times of Israel*, 2 mai 2016.
- US Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2017.
- US Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2018.
- Yaron L., « Number of women brought to Israel for prostitution on the rise – and the police are struggling to deal with it », *Haaretz*, 7 juin 2017.



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



Fondation Scelles
Connaitre, Comprendre, Combattre
L'Exploitation Sexuelle

La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jeanne Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantine, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

CONTACT

Sandra AYAD, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle
sandra.ayad@fondationscelles.org

14 rue Mondétour
75001 Paris - France



www.fondationscelles.org
Tw: @Fond_Scelles
Fb: @FondationScelles